Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 029-212901912-20260605-D_2026_51-DE

COMMUNE DE PLOUGONVEN
Département du Finistère

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du 5 juin 2026

Le cinq juin deux mil vingt-six, à vingt heures, le Conseil municipal de Plougonven, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle du Conseil de la mairie, sous la présidence de Mme Bernadette Auffret, Maire.

Présents :	Bernadette Auffret, Leslie Bourgeois, Fabienne Cyriaque, Claude Darmigny, Jean-Pierre Gautier, Damien Guehl, Colette Guilloux, Sophie Hérault, Étienne Heurtebise, Nicolas Inisan, Pascale Lamanda, Julia Le Cam, Yvon Le Cousse, Sébastien Le Roux, Christophe Lepitre, Pascal Prigent, Michèle Queïnnec, Anne-Laure Reig, Thierry Riou, Bertrand Robin, Charlotte Roussel, Giovanna Scaglione, Christophe Stéphan.

Procurations :	néant	Absents ou excusés :	néant
Membres en exercice :	23	Membres présents ou représentés :	23
Date de convocation :	29/05/26	Secrétaire de séance : Sophie Hérault	

Délibération n° D-2026-51	Classification : 5.3

Établissement public médico-social intercommunal Morlaix-Plougonven : désignation des délégués
Vote à l'unanimité

La direction générale du Centre hospitalier des pays de Morlaix (CHPM) a mené un projet d'autonomisation de son secteur médico-social qui a abouti à la création de l'établissement public médico-social intercommunal Morlaix-Plougonven approuvée par le Conseil départemental.

Il appartient au Conseil municipal de désigner ses trois représentants qui siègeront au Conseil d'administration dudit établissement public.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- De désigner Mme Bernadette Auffret, M. Yvon Le Cousse et Mme Giovanna Scaglione pour représenter le Conseil municipal au Conseil d'administration de l'établissement public médico-social intercommunal Morlaix-Plougonven ;
- De charger Mme la Directrice générale des services de transmettre une copie de cette délibération au Conseil d'administration de l'établissement public médico-social intercommunal Morlaix-Plougonven ;

Ainsi délibéré,
Pour extrait conforme,

Le Maire, Bernadette Auffret

